



AVIS DU CONSEIL DES UNIVERSITES  
AU MINISTRE DE L'EDUCATION  
SUR L'OPPORTUNITE D'IMPLANTER A  
L'UNIVERSITE DE MONTREAL  
UN PROGRAMME DE CERTIFICAT DE  
2e CYCLE EN TOXICOLOGIE



360200  
6882002

81.14

AVIS DU CONSEIL DES UNIVERSITES  
AU MINISTRE DE L'EDUCATION  
SUR L'OPPORTUNITE D'IMPLANTER A  
L'UNIVERSITE DE MONTREAL  
UN PROGRAMME DE CERTIFICAT DE  
2e CYCLE EN TOXICOLOGIE

360200  
6882002

**DIRECTION  
DES COMMUNICATIONS**

Avis n° 81.14  
Dépôt légal - 2e trimestre  
ISSN - 0709-3985  
Québec, le 21 mai 1982.

DES COMMUNICATIONS  
INFORMATION

1. Identification du programme

Nom du programme:

Certificat de 2e cycle en toxicologie

Nom de l'établissement:

Université de Montréal

## 2. Description de la situation

Lors de sa dernière séance tenue les 20 et 21 mai 1982, le Conseil des universités analysait la recommandation du Comité des programmes relative à l'opportunité d'implanter à l'Université de Montréal un programme de certificat de 2e cycle en toxicologie.

Mise à part l'analyse du certificat de 2e cycle en sciences comptables de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales, c'est la première fois que le Conseil des universités est appelé à se prononcer sur l'opportunité d'implanter un programme de certificat. En effet, compte tenu de la réalité que recouvre la notion de programme, c'est-à-dire un ensemble structuré d'activités d'enseignement et de recherche conduisant à l'obtention du grade de bachelier, de maître et de philosophiae doctor, le Conseil n'avait pas à évaluer les programmes de certificat qui ne conduisent à l'obtention d'aucun grade universitaire mis à part le cas du cumul de trois certificats pouvant déboucher sur un diplôme de baccalauréat.

Il faut donc expliquer brièvement la raison pour laquelle le Conseil doit formuler aujourd'hui un avis sur le certificat de 2e cycle en toxicologie de l'Université de Montréal.

A l'occasion de l'avis qu'il rendait au ministre de l'Education sur 26 projets de nouveaux programmes (février 1978, avis 77.12), le Conseil des universités identifiait 7 domaines d'enseignement et de recherche qui devaient faire l'objet d'une étude approfondie. Aussi, demandait-il au ministre de l'Education l'autorisation de conduire lui-même ces études. Le ministre de l'Education acquiesçait à cette demande et confiait ainsi au Conseil des universités le soin de mener des études en nutrition, en toxicologie, en sciences politiques, en informatique, en géologie, en travail social et également dans le domaine des spécialités médicales.

A sa 93<sup>e</sup> séance, le Conseil des universités élaborait et approuvait les mandats de chacune de ces 7 études et désignait les présidents des 7 comités correspondants, choisis pour la plupart parmi ses propres membres.

Dans son rapport soumis au Conseil des universités à l'automne 1979, le comité d'étude sur la toxicologie recommandait, en autres choses,

"Que soit mis sur pied un programme de certificat de 2<sup>e</sup> cycle de toxicologie dont l'objectif serait:

- a) d'assurer le recyclage des diplômés en situation de travail qui désirent modifier leur orientation initiale;
- b) d'assurer des connaissances fondamentales en toxicologie aux étudiants inscrits à une maîtrise dans un secteur connexe et qui désirent donner une orientation toxicologique à leurs travaux". (Recommandation 6.2.1)

"Que, pour le moment, ce programme soit limité aux Universités de Montréal et McGill qui devraient faire appel aux ressources des autres universités et des milieux compétents pour le réaliser". (Recommandation 6.2.2).

"Que ces programmes de certificat de 2e cycle en toxicologie soient approuvés par le Conseil des universités avant d'être lancés par les deux universités concernées". (Recommandation 6.2.3)

"Que l'on attende les résultats de cette première expérience et une meilleure évaluation des besoins du marché du travail avant d'envisager la mise sur pied d'un programme de maîtrise en toxicologie". (Recommandation 6.2.4)

Même si le Conseil aurait préféré que les universités implantent plutôt des programmes de maîtrise que des certificats de 2e cycle en toxicologie, il juge cependant plus pertinent dans les circonstances que l'Université de Montréal ait choisi la seconde solution compte tenu du fait qu'un programme de certificat répondra de bien meilleure façon aux besoins actuels de recyclage des clientèles oeuvrant déjà en milieu de travail dans le domaine de la toxicologie. De plus, cette façon de faire permettra à cette institution d'acquérir l'expérience nécessaire et de créer ainsi des assises sur lesquelles pourrait s'appuyer un éventuel programme de maîtrise en toxicologie.

C'est dans le contexte qui vient d'être décrit qu'il faut situer le présent Avis du Conseil. Cet Avis est décrit ci-après.

3. Recommandation

ATTENDU la présentation par l'Université de Montréal à l'automne 1981 d'un certificat de 2e cycle en toxicologie;

CONSIDERANT l'étude menée dans le domaine de la toxicologie et l'Avis du Conseil des universités à laquelle elle a donné lieu;

CONSIDERANT que le certificat de 2e cycle en toxicologie constitue un champ multidisciplinaire promis à un avenir scientifique intéressant et le fait que ce programme réponde à des besoins socio-économiques jugés prioritaires pour le Québec;

CONSIDERANT que le certificat de 2e cycle en toxicologie vient combler des besoins de recyclage d'une clientèle déjà engagée sur le marché du travail dans des domaines connexes à la toxicologie;

CONSIDERANT que le certificat de 2e cycle comble également des besoins de formation complémentaire des étudiants inscrits au 2e cycle dans un secteur connexe et qui manifestent de l'intérêt pour la toxicologie;

CONSIDERANT que les objectifs du certificat de 2e cycle en toxicologie sont clairement définis et le fait que les experts consultés ont jugé que le programme était de bonne qualité.

Le Conseil des universités recommande au Ministre de l'Education

( d'autoriser l'implantation à l'Uni-  
( versité de Montréal d'un certificat  
( de 2e cycle en toxicologie.



